

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITE DE SAINTE-JEANNE D'ARC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

**EXAMEN DE LA CONFORMITÉ DES RÈGLEMENTS
NUMÉROS 250-2011, 251-2011, 252-2011 et 253-2011
AU PLAN D'URBANISME (règlement numéro 249-2011)**

À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER DU TERRITOIRE

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil municipal, lors d'une séance tenue le 2 mai 2011, a adopté les règlements numéros 249-2011(plan d'urbanisme), 250-2011 (règlement de zonage), 251-2011 (règlement de lotissement), 252-2011 (règlement relatif aux conditions d'émission de permis de construction) et 253-2011 (règlement de construction) dans le cadre d'une révision quinquennale du plan d'urbanisme et en vue d'établir une concordance avec le *Schéma d'aménagement et de développement révisé* de la MRC de La Mitis;

QUE toute personne habile à voter du territoire de la municipalité peut demander par écrit à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité des règlements 250-2011, 251-2011, 252-2011 et 253-2011 au plan d'urbanisme (règlement 249-2011);

QUE cette demande doit être transmise à la Commission dans les 30 jours qui suivent la publication du présent avis;

QUE si la Commission reçoit une telle demande d'au moins cinq (5) personnes habiles à voter du territoire de la municipalité, celle-ci doit donner son avis sur la conformité des règlements au plan dans les 60 jours qui suivent l'expiration du délai prévu pour demander à la Commission son avis sur la conformité des règlements 250-2011, 251-2011, 252-2011 et 253-2011 au plan d'urbanisme (règlement 249-2011).

DONNÉ À STE-JEANNE D'ARC, ce 5e jour du mois de mai 2011.

**Louise Boivin
Directrice générale**

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)

Je, soussignée Louise Boivin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8.30 heures et 16.30 heures le 5e jour du mois de mai 2011, à chacun des endroits suivants:

Bureau de poste et à l'entrée du bureau municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 5e jour de mai 2011.

**Louise Boivin
Directrice générale et secrétaire-trésorière**

